

<b>Zeitschrift:</b>	Technische Mitteilungen / Schweizerische Telegraphen- und Telephonverwaltung = Bulletin technique / Administration des télégraphes et des téléphones suisses = Bollettino tecnico / Amministrazione dei telegrafi e dei telefoni svizzeri
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerische Telegraphen- und Telephonverwaltung
<b>Band:</b>	23 (1945)
<b>Heft:</b>	2
<b>Artikel:</b>	Les secrets de la liste des abonnés au téléphone : conférence donnée lors de la 3e journée des télécommunications, le 2 septembre 1944, à Neuchâtel
<b>Autor:</b>	Auberson, A.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-873185">https://doi.org/10.5169/seals-873185</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

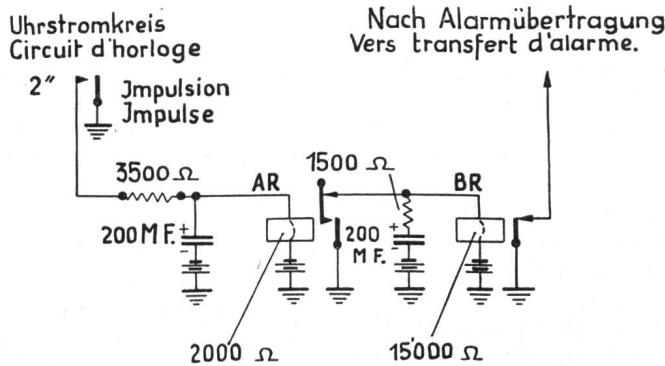
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Die Wirkungsweise ist folgende:

Der Zwei-Sekundenkontakt der Uhr lässt das Relais AR gleichmäßig anziehen und abfallen. Der Federsatz dieses Relais ist so angeordnet, dass nur während der Bewegung seines Ankers das Relais BR unter Strom gesetzt wird. Durch Einschalten des Widerstandes von 3500 Ohm und eines elektrolytischen Kondensators von 200 MF, zieht das Relais AR sehr langsam an. Das hochohmige BR-Relais wird so genügend unter Strom gesetzt, es wird durch den Kondensator von 200 MF verhindert abzufallen. Die Abfallverzögerung beträgt 8 Sekunden, was eine grosse Sicherheit darstellt, da sich die Impulse alle 2 Sekunden wiederholen. Der dem Kondensator vorgesetzte Widerstand von 1500 Ohm schützt den Kontakt des Relais AR, denn ohne diesen würde der Ladestrom des Kondensators mehrere Ampère betragen.

Bei Stillstand der Uhr erhält das AR-Relais keine Impulse mehr, es befindet sich beständig angezogen oder abgefallen. Das Relais BR fällt seinerseits langsam ab und sein Ruhkontakte löst den Alarm aus.

Die Übertragung dieses Alarms von den Landzentralen nach dem Hauptamt wurde bereits in den Technischen Mitteilungen Nr. 2 von 1938 beschrieben. Es genügt die Nummer des Alarmsystems aufzurufen, um die Art der Störung zu erkennen.

Le fonctionnement est le suivant:

Le contact de 2 secondes fait battre régulièrement le relais AR. Celui-ci possède un jeu de contacts qui ferment le circuit du relais BR seulement pendant le mouvement de son armature. Par suite de l'intercalation de la résistance de 3500 ohms et du condensateur électrolytique de 200 MF, l'attraction du relais AR se fait très lentement. Le relais BR à haute résistance est ainsi assez longtemps sous courant et l'action du condensateur l'empêche de retomber. Le retard au relâchement est d'environ 8 secondes, ce qui représente une grande sécurité puisque les impulsions se répètent toutes les 2 secondes. La résistance de 1500 ohms intercalée en série avec le condensateur est là pour protéger le contact du relais AR, car, autrement, le courant de charge du condensateur atteindrait plusieurs ampères.

En cas d'arrêt de l'horloge, le relais AR ne reçoit plus d'impulsions; il se trouve donc soit attiré, soit retombé. Le relais BR relâche à son tour lentement et déclenche l'alarme par son contact de repos.

La transmission de cette alarme depuis les centraux du réseau rural vers le bureau principal a déjà fait le sujet d'une description dans le bulletin technique No 2 de 1938. Il suffit de composer le numéro du dispositif d'alarme pour connaître la nature du dérangement.

### Les secrets de la liste des abonnés au téléphone.

Conférence donnée lors de la 3e journée des télécommunications, le 2 septembre 1944, à Neuchâtel,  
par A. Auberson, Berne. 654.15 (083.72)

Au cours de ma longue carrière administrative, je me suis occupé, entre autres, pendant 40 ans environ, de la publication des listes d'abonnés au téléphone. J'en ai vu l'élosion et le développement. J'ai été, pour ainsi dire, le „dictateur“ qui a présidé à toutes les modifications successives dans la contexture et la présentation de ces documents. C'est pourquoi mon ancien chef, M. Möckli, a bien voulu me prier de vous parler de nos listes d'abonnés.

Le titre donné à ma causerie pourrait induire en erreur. En effet, un secret est ce qui doit être caché. Or, si secrets il y avait, je n'oserais les dévoiler. Les „secrets“ dont j'aurai à parler ne sont donc pas des secrets proprement dits, mais simplement certaines choses dont l'abonné ou l'usager du téléphone ne se rend pas compte, des renseignements qu'il a intérêt à connaître, ne serait-ce que pour dissiper les fausses

idées qu'il se fait au sujet de telle ou telle disposition concernant l'arrangement ou la rédaction des listes.

Je commence mon petit exposé par une vérité de La Palisse: La liste des abonnés au téléphone est une nécessité!

La liste des abonnés est un complément indispensable de l'organisation téléphonique. Le bon fonctionnement du service dépend, en effet, dans une large mesure, de l'exactitude et de l'étendue des renseignements que la clientèle y trouve. Il constitue un lien entre l'abonné et la téléphoniste, maintenant entre l'abonné et l'automate et, par conséquent, l'on doit attacher une extrême importance à ce que ce document soit aussi exempt que possible d'erreurs et de lacunes. L'usager doit pouvoir se référer à une nomenclature précise sur laquelle chaque abonné se trouve différencié des autres abonnés par l'indication

d'un numéro d'appel particulier et, de ses homonymes, par l'adjonction à son nom de ses prénom, profession et adresse. Toute lacune dans la liste entraîne un retard dans l'échange des communications en raison des recherches qui incombent au service; toute erreur dans les numéros ou les noms provoque un faux appel et une dépense inutile. C'est en outre une perte de temps pour le demandeur, pour l'abonné dérangé inutilement, pour les agents de l'administration appelés à intervenir. C'est ce principe de l'exactitude que l'administration des téléphones ne perd jamais de vue, lorsqu'elle dirige les opérations nécessaires à l'établissement des listes d'abonnés, depuis le moment où l'on classe les indications qui doivent y figurer jusqu'à celui où les volumes, dûment imprimés et reliés, sont mis à la disposition des intéressés.

Une nomenclature des abonnés ne constitue un document utile pour une bonne exploitation que si elle est *actuelle*. Aussi les listes paraissent-elles tous les douze mois avec une régularité qui ne laisse rien à désirer. Si l'on tient compte de l'importance, au cours d'une année, du nombre des nouveaux abonnements, résiliations, cessions, transferts, etc., qui se chiffre à plus de 50 000, cette cadence semble bien lente. Il n'est évidemment pas possible de fournir aux abonnés des listes toujours complétées au jour le jour, mais des raisons financières empêchent aussi de publier les listes à intervalles plus courts. Toutes les administrations étrangères ne publient pas non plus leurs annuaires plus d'une fois par année.

Pour des raisons financières et pratiques on ne peut donner aux listes d'abonnés des dimensions excessives; c'est pourquoi l'administration suisse a réparti son réseau téléphonique en trois groupes, qui tiennent compte autant que possible de la communauté d'intérêts économiques et des relations sociales qui peuvent exister entre les abonnés. Pour chaque groupe, elle publie une liste d'abonnés. Il n'en a pas toujours été ainsi. Jusqu'en 1910 nous eûmes 11 groupes et 11 listes, à savoir celles des groupes de Genève, Fribourg, La Chaux-de-Fonds, Berne, Bâle, Aarau, Zurich, Lucerne, St-Gall, Coire et Bellinzone.

Ces groupes ne correspondaient à aucune circonscription déterminée et ne tenaient compte d'aucune limite géographique, politique ou administrative. Les premières listes n'étaient que des listes locales: Zurich, Berne, etc.; puis les nouveaux réseaux, poussant au hasard comme des champignons, sont venus se greffer d'eux-mêmes à telle ou telle liste, au fur et à mesure qu'ils étaient reliés au réseau téléphonique général. Ainsi les réseaux de Delémont et de Porrentruy ont été classés dans la liste de Bâle, parce qu'ils furent reliés primitivement à Bâle, réseau le plus rapproché existant alors; les réseaux lucernois de Reiden et de Nebikon dans celle d'Aarau, parce qu'ils furent raccordés primitivement à Zofingue, etc. Il va sans dire que, de cette façon, ce groupement était devenu plus ou moins arbitraire. Cinq cantons étaient morcelés dans trois listes et cinq dans deux listes (par exemple Soleure dans les listes de Berne, Bâle et Aarau; St-Gall dans les listes de St-Gall, Zurich et Coire). C'était par exemple une anomalie que le réseau de Château-d'Oex soit englobé dans la liste de Fribourg, que le Jura Bernois soit morcelé dans

trois listes, que la plus grande partie du canton de Thurgovie ne figure pas dans la liste où se trouvait le chef-lieu du canton.

Indépendamment du nombre des abonnés du réseau principal, certaines listes avaient atteint, pour l'époque, des dimensions respectables par suite de la création d'un grand nombre de nouveaux réseaux, tandis que d'autres étaient, pour ainsi dire, restés stationnaires. Les 11 groupes nommés comprenaient en 1910:

Genève . . . .	62	réseaux avec env.	13 400	abon.
Fribourg . . . .	11	"	"	1 400 "
La Chaux-de-				
Fonds. . . .	22	"	"	3 700 "
Berne . . . .	55	"	"	8 800 "
Bâle . . . .	17	"	"	6 100 "
Aarau. . . .	27	"	"	2 800 "
Zurich . . . .	68	"	"	14 600 "
Lucerne. . . .	43	"	"	3 500 "
St-Gall . . . .	46	"	"	6 200 "
Coire . . . .	37	"	"	2 000 "
Bellinzone . . .	31	"	"	1 500 "

au total 419 réseaux avec env. 64 000 abon.

Avec ce groupement, la remise gratuite de la liste représentait un avantage fort inégal pour les abonnés. Un abonné du canton du Valais, par exemple, possédait une liste comprenant tout le canton du Valais, presque tout le canton de Vaud et Genève et 13 500 abonnés; tandis qu'un abonné de Payerne ne recevait qu'une liste contenant 4 réseaux vaudois (Avenches, Granges-Md, Payerne et Château-d'Oex), une partie du canton de Fribourg et 1400 abonnés.

Evidemment, ce groupement était non seulement susceptible d'un remaniement complet, mais une modification s'imposait dans l'intérêt des abonnés et encore bien plus dans celui du service.

C'est alors que, prenant mon courage à deux mains (j'étais à l'époque encore simple commis de chancellerie), j'ai étudié et proposé la réduction du nombre des listes. En premier lieu, j'ai examiné si la réduction du nombre des listes à six, soit une liste par arrondissement télégraphique, présenterait les avantages recherchés. Il aurait semblé logique que les mêmes raisons qui avaient présidé à la délimitation des arrondissements télégraphiques fussent invoquées en quelque mesure pour le groupement des abonnés. L'idée du groupement par arrondissement télégraphique aurait donné une solution satisfaisante, mais seulement par rapport à la répartition des réseaux et des abonnés en nombre à peu près égal; au point de vue pratique elle n'était pas réalisable, car de nombreuses contrées auraient été détachées de la région de leurs relations naturelles et de leur sphère d'intérêts. A défaut d'une liste unique, j'en vins donc à une solution plus radicale, au classement des réseaux en trois grands groupes:

- 1) Suisse occidentale ou française (cantons de Genève, Vaud, Valais, Fribourg et Jura Bernois).
- 2) Suisse centrale et méridionale. Elle réunit les trois grands centres: Bâle, Berne et Lucerne, les stations d'étrangers de la Suisse primitive et de l'Oberland bernois et toute la région limitrophe de la grande ligne de transit Bâle—

Chiasso, soit les cantons de Berne (partie allemande), Soleure, Bâle-Ville et Bâle-Campagne, Argovie, Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwald, Tessin.

- 3) Suisse orientale, qui réunit tous les centres industriels de la Suisse orientale: Zurich, Winterthour, Schaffhouse, Glaris, St-Gall, Hérisau, Rorschach, Romanshorn, Coire, etc., c'est-à-dire les cantons de Zurich, Schaffhouse, Thurgovie, St-Gall, Appenzell, Zoug, Glaris et Grisons.

Cela donnait en chiffres:

Groupe 1	102	réseaux avec env. 19 000 abon.
Groupe 2	163	" " 22 000 "
Groupe 3	154	" " 23 000 "

En tout 419 réseaux avec env. 64 000 abon.

La fixation de limites, quelles qu'elles soient, ne peut jamais concilier tous les intérêts. Il arrivera toujours qu'une localité ou une région ne se trouvera pas dans la même liste que la localité ou la région avec laquelle s'écoule une partie du trafic d'un abonné. Mais on peut affirmer que le groupement réalisé répond le mieux aux besoins des abonnés.

Mais voilà, mon projet avait un hic, même très sérieux, la question des frais. La remise gratuite de plus grandes listes aux abonnés se traduisait par une augmentation importante des frais d'impression. Les 11 anciennes listes, imprimées en une seule colonne, coûtaient en moyenne 48 000 fr. par année, une somme dérisoire si l'on veut, mais combien onéreuse, si l'on considère que le crédit budgétaire annuel *total* pour imprimés était alors de 130 000 fr. Mes trois listes auraient coûté au moins 80 000 fr. Il fallait donc, par une réduction du texte et le choix d'une composition typographique plus économique, arriver à une diminution des pages des volumes. Ce résultat fut obtenu par la suppression des tarifs de conversation, qui occupaient une place relativement énorme dans les anciennes listes, car elles contenaient, sous forme de tableaux, le tarif complet pour chaque réseau, puis par l'impression sur deux colonnes et le classement des abonnés par localités et non plus par réseaux. Ainsi présentée et étayée, ma proposition fut agréée, et cela pour le plus grand bien des usagers du téléphone et de l'administration.

Jusqu'en 1916, les frais d'impression des listes restèrent dans les limites que j'avais calculées; mais à partir de 1917, ils commencèrent à monter en flèche et atteignirent cette année la somme énorme de 1 300 000 francs en chiffre rond. Cette augmentation considérable est due non seulement à la hausse générale des frais d'impression, mais à l'accroissement réjouissant du nombre des abonnés d'où, naturellement, augmentation du tirage et du volume des listes.

Les trois premières listes des nouveaux groupes 1, 2 et 3 eurent un tirage de 85 900 exemplaires et coûtèrent 40 000 fr. en chiffre rond. Dix ans plus tard, en 1921, nous étions déjà à un tirage de 152 000 listes qui coûtèrent 276 000 fr. Cette année nous en sommes à un tirage de 648 300 exemplaires et à une dépense de 1 300 000 fr. A remarquer que, dans ces frais, ne sont pas compris les frais administratifs de la rédaction, etc.

Les trois listes de 1911 comptaient 1186 pages imprimées en corps 8 sur deux colonnes, avec une composition très espacée; les trois listes de 1944 ont 3658 pages imprimées en corps 6, sur trois colonnes, avec une composition fort compacte; 450 000 kg de papier, en chiffre rond, sont nécessaires à l'impression de ces trois listes.

Puisque nous sommes dans les chiffres, voyons pour une des 3 listes quelles furent ses phases de développement de 1911 à 1944. Je prends la liste 3.

Tirage 1911 . . . .	31 400	exemplaires
" 1921 . . . .	56 000	"
" 1931 . . . .	119 000	"
" 1941 . . . .	161 700	"
" 1944 . . . .	204 500	"

La liste de 1911 a un volume de 420 pages en corps 8 sur deux colonnes, format 150×215, correspondant à peu près au format normal actuel A 5 148×210. En 1919, le volume est déjà de 672 pages. Vu cette augmentation et l'accroissement rapide à prévoir, on passe en 1920 à un format plus grand, 180×295, s'approchant du format normal actuel A 4 (210×296) avec impression sur 3 colonnes et maintien du corps 8. Le volume retombe à 479 pages, pour remonter déjà à 604 pages en 1924.

Sous le signe de la „Normalisation des formats“ un ukase de 1925 prescrit pour les „livres“ le format A 5 et nous force à abandonner le format agrandi. Nous voilà donc „normalisés“; mais ceci nous oblige à imprimer les listes en corps 7 sur 2 colonnes. Le volume de la liste de 1925 ainsi normalisée et remaniée remonte à 804 pages et atteint déjà 919 pages en 1927. Pour retarder, dans la mesure du possible, l'accroissement du volume, du poids et de l'épaisseur des listes, nous faisons composer la liste en 1928 avec un caractère du même corps, mais plus économique, ce qui évite non seulement l'accroissement normal, mais abaisse le nombre des pages à 904. Malgré cette mesure, la liste en est déjà à 1444 pages en 1935. Comme dernier remède, des instructions fort sévères concernant la composition sont données à l'imprimerie; pas la moindre place ne doit être perdue, la composition doit être compacte, la largeur des blancs entre les différentes localités est réduite au minimum. Ces dispositions ramènent la liste à 1324 pages en 1936. Nous savons que tous les moyens sont maintenant épuisés et qu'en deux ou trois ans au plus tard l'épaisseur maximum permettant encore le brochage de la liste par un simple piquage à plat sera atteinte, et qu'il faudra bon gré mal gré adopter le format double A 4. Le moment venu de passer à l'exécution de cette mesure, on constate qu'elle aurait obligé notre administration à transformer des meubles dans les centraux, qu'avec des pupitres plus grands adaptés au nouveau format des listes on ne pourrait plus ouvrir la porte des cabines ferro-verre et que l'abandon du format A 5, très pratique en soi, n'aurait pas été un progrès. Que faire? Puisque le format A 5 devait être maintenu, il fallut, en dernière extrémité, adopter des caractères d'impression encore plus petits. Des essais démontrèrent qu'avec le corps 6, un arrangement à trois colonnes et une disposition appropriée du texte, par exemple le remplacement des noms et mots homonymes par un

tiret, on obtiendrait une liste encore bien lisible. C'est avec une liste ainsi présentée que nous affrontons en 1938 le courroux des abonnés et des usagers du téléphone! Cette solution ramène la liste de 1395 pages en 1937 à 1086 pages en 1938. En 6 ans nous voilà remontés, cette année, à 1456 pages! Les 300 pages économisées en 1938 sont déjà dépassées. Impossible de réduire davantage le corps d'imprimerie. Il faudra donc quand même, dans un avenir prochain, en venir au format A 4 ou alors, pour le moins, remplacer le simple piquage au fil de fer actuel par une reliure permettant d'ouvrir le volume convenablement. Vous savez que déjà maintenant il est fort pénible de consulter les colonnes situées du côté dos du volume. A remarquer que la Suisse est le seul pays qui ait un format si petit pour ses listes d'abonnés. Tous les pays étrangers ont des listes du format A 4 ou approchant, ou même plus grand.

On sait par expérience que toute innovation qui heurte certaines habitudes et des traditions respectables rencontre au premier abord un accueil peu favorable. Mais c'est une véritable levée de boucliers que souleva la nouvelle liste à 3 colonnes de 1938. Particuliers, journaux, caricaturistes, se mirent de la partie pour exprimer violemment leur mauvaise humeur. On demandait à l'administration de joindre à la liste la loupe indispensable pour pouvoir la consulter! Un Herr Professor de Bâle s'adressa même au commandement général de l'armée pour demander que, par un ordre de l'armée, il soit ordonné à l'administration des téléphones de réimprimer les listes en caractères plus grands! Je me rappelle l'appel téléphonique d'une dame du Kirchenfeld à Berne. Elle me disait que toutes les femmes de la maison réunies dans l'escalier étaient en révolution et qu'elle était chargée de protester en leur nom. A court d'arguments, je finis par lui demander si la Bible qu'elle possédait était imprimée en caractères plus grands et si elle pouvait la lire sans lunettes. Elle n'a plus su que dire!

A part les petits caractères, c'est le remplacement par un tiret des noms patronymiques homonymes, introduit pour améliorer la lisibilité de la liste, et adopté d'ailleurs dans le grand annuaire du commerce suisse et dans les bottins de Genève, Berne, Bâle, Zurich qui a provoqué de nombreuses critiques. A titre documentaire et comme exemple du ton que l'on ne se gêne pas de prendre envers l'administration, voici ce qu'écrivait un journal *valaisan*.

#### *„Une petite horreur.*

L'administration des téléphones vient d'envoyer aux abonnés le nouvel annuaire. Il y a quelques années, on avait protesté parce que les caractères adoptés étaient trop petits. Alors, pour punir les protestataires qui ne voulaient pas s'esquinter les yeux, l'administration a fait imprimer, cette année, en caractères encore plus petits et, pour mieux embrouiller les choses, elle a même fait mettre trois colonnes par page au lieu de deux. Mais comme ce fouillis administratif n'était pas encore suffisant, la paresse des typos officiels a été telle que là où plusieurs personnes portent le même nom, elle n'a mis ce nom qu'une seule fois, après, elle fait suivre avec des tirets. En fait de *crétinisme*, c'est évidemment

réussi, mais nous espérons que les protestations seront telles que c'est la première et la dernière fois que l'administration des téléphones osera présenter à ses abonnés une pareille ineptie."

Il est vrai que, d'autre part, les nouvelles listes n'ont pas été désapprouvées par tout le monde. Un journal de la Suisse alémanique écrivait:

„Avez-vous déjà vu le nouveau livre des téléphones? Voilà enfin quelque chose d'intelligent. Ce qui me plaît particulièrement c'est que les noms de famille ne sont imprimés qu'une seule fois et remplacés par un tiret pour les homonymes, ce qui fait ressortir beaucoup plus clairement et plus rapidement qu'auparavant les prénoms imprimés, eux aussi, en caractères gras. Je trouve que les journaux devraient féliciter et remercier l'administration des téléphones. Rarement M. Lebureau a fait quelque chose de si bien que ce nouveau livre des téléphones."

Depuis lors, 6 ans se sont écoulés, les vagues se sont apaisées. On ne dit plus rien! Les usagers ne savent même plus comment les listes étaient auparavant.

On nous a demandé, par-ci, par-là, de publier une liste unique, soi-disant parce qu'il est difficile pour les usagers et nos téléphonistes de savoir dans laquelle des 3 listes ils doivent chercher une localité! Nos techniciens d'exploitation estimaient même que l'automatisation exigerait impérieusement la liste unique. Pour des raisons financières, il ne saurait malheureusement en être question. La publication et la remise gratuite d'une liste unique ne coûteraient pas seulement ce que coûtent les trois listes comme s'imaginent ingénument les demandeurs, mais au bas mot 4 millions. Cette dépense ne serait en aucun rapport avec l'utilité de la liste unique, qui n'est pas une nécessité. En effet, le trafic téléphonique, exprimé en %, se compose de 66% de conversations locales et 34% de conversations interurbaines. De ces conversations interurbaines le 75% s'écoule dans le rayon de 50 km. D'une façon générale, l'abonné reçoit donc, avec sa liste de groupe, un document qui répond à ses besoins ou les dépasse même de beaucoup. L'administration cède les listes *au-dessous du prix de revient* aux abonnés qui ont besoin d'autres listes que la leur. Pour l'usager, la dépense de 1 fr. ou 1 fr. 50 est pour ainsi dire insignifiante, tandis qu'elle serait énorme et injustifiable pour l'administration. Je me suis souvent dit, en présence des exigences de certains abonnés, que c'était une véritable chance que la Suisse soit un si petit pays! Comment ces braves confédérés, qui prétendent ne pas pouvoir se reconnaître dans nos trois listes, pourraient-ils se démêler ailleurs, par exemple en *Italie* où il y a 25 listes, en *Allemagne* où il y en a 59 (une par arrondissement postal, ne correspondant à aucune délimitation géographique ou politique), voire en *France* où il y en a 86, une par département?

Passons maintenant aux inscriptions contenues dans la liste. A ce sujet, il existe une prescription fondamentale légale, d'ailleurs la seule contenue dans la loi réglant la correspondance télégraphique et téléphonique au sujet des listes d'abonnés. C'est l'art. 24 de la loi ainsi conçu:

„Tout abonné doit être porté sur l'annuaire des abonnés de son réseau.“

Cette disposition est une première source, non pas de conflit, mais de divergences d'opinions avec certains abonnés qui ne voudraient pas figurer dans la liste; ils se placent au point de vue qu'ils s'abonnent au téléphone pour leur propre commodité et qu'ils n'entendent pas être dérangés par n'importe qui. Dans notre Suisse démocratique, nous n'entendons pas avoir de téléphones secrets; celui qui s'abonne ne doit pas vouloir se cacher pour les raisons particulières. Toutefois, nous ne demandons pas que chaque *station* mais que chaque *abonné* soit porté sur la liste. Ainsi, il n'est pas du tout nécessaire que les firmes qui possèdent plusieurs raccordements y figurent avec tous les numéros. Normalement une inscription suffit pour qu'elles puissent être appelées. Pour les raccordements multiples, la publication de tous les numéros serait un inconvénient, et nous avons même prescrit de les supprimer. Comme certaines firmes croyaient perdre de leur importance envers le public en ne figurant plus qu'avec un seul numéro, elles furent, par compensation, marquées d'un astérisque pendant un certain temps. Cette distinction ne rimant à rien et provoquant toujours des demandes d'explications, bien que ces explications aient été contenues dans les instructions figurant en tête des listes, elle fut ensuite tacitement abandonnée. Il est pourtant des „abonnés“ qui, malgré la loi, ne sont pas inscrits dans les listes, ceci dans l'intérêt majeur du pays: ce sont, par exemple, les ouvrages de fortification, dépôts, etc. de l'armée, les réduits où les banques ont transféré leurs valeurs. Mais nous n'accordons pas d'exception pour les particuliers, et pour cause: la non-inscription présente des inconvénients sérieux. Bien que l'abonné ne soit pas inscrit, il est quand même appelé par les personnes qui savent ou supposent qu'il a le téléphone. De là des demandes de renseignements, des recherches, éventuellement des discussions qui entravent le service. Les communications avec un abonné non-inscrit ne peuvent être refusées; le central doit même, sur demande, indiquer le numéro qui ne figure pas sur la liste. La disposition légale est d'ailleurs bien justifiée si l'on réfléchit que le raccordement au réseau téléphonique public n'est pas une installation purement particulière, réservée à l'usage exclusif de l'abonné. Ce raccordement forme une partie de l'ensemble du réseau, et son titulaire ne peut pas seulement compter sur les commodités que lui procure le téléphone, mais doit assumer aussi quelques obligations. Il faut également considérer que l'administration a intérêt à ce que ses installations soient utilisées, vu que la taxe d'abonnement est loin de couvrir les frais d'amortissement et les intérêts des installations et qu'un raccordement qui n'est pas inscrit dans la liste ne donnera pas son plein rendement. Nous devons laisser à l'abonné surmené au bureau et qui n'entend pas être dérangé pendant sa sieste à la maison, ou qui veut jouir d'un repos intégral pendant son weekend, le soin de remettre en place, pour qu'ils ne récidivent pas, les importuns auxquels il ne veut pas avoir affaire pendant son repos.

Dès que la tutélaire administration des téléphones a expédié sa nouvelle liste, chaque abonné commence, bien entendu, par vérifier son propre nom. Je ne pense pas qu'un seul abonné s'en abstienne, ni qu'il

en faille avoir honte. Car enfin, supposez qu'on vous ait oublié: il y aurait lieu d'adresser à qui de droit une réclamation. Ah oui, les erreurs! Il n'y a aucune gêne à en parler, car s'il s'en glisse dans l'élaboration des listes, comme dans toute œuvre du même genre, le nombre en est extrêmement réduit. Les administrations télégraphiques n'acceptent aucune responsabilité pour la transmission exacte des télex, etc. C'est une règle internationale. De même, les omissions ou autres erreurs dans les listes d'abonnés ne donnent pas droit à une indemnité. Toutefois, l'administration ne se retranche pas derrière ce sauf-conduite en déclinant simplement tout dédommagement; au contraire, elle fait tout son possible pour prévenir les effets des inexactitudes qui se seraient produites. Pas besoin de dire que s'il s'agit de faux numéros, les appels sont interceptés à l'arrivée, de telle sorte que la communication soit établie correctement. On ne se figure pas l'importance que souvent les abonnés donnent à leur inscription dans la liste; à les entendre, toute leur existence tient au livre du téléphone. Aussi l'administration leur accorde, toujours dans la mesure du possible, une certaine réparation du soi-disant dommage. Ces réparations sont:

1. Des excuses! (Il y a des abonnés qui s'en contentent.)
2. Un avis dans une feuille locale.
3. L'envoi d'une rectification aux clients et correspondants de l'abonné.
4. Rectification sur les formulaires de perception des taxes.
5. Remise de la taxe d'abonnement pour quelques mois.

L'emploi de l'un ou l'autre de ces palliatifs dépend des cas et des circonstances. La taxe d'abonnement de 90 fr., 60 fr. dans les petits réseaux, comprend la mise à disposition du raccordement au central et de l'appareil, l'entretien de l'installation, la fourniture de la liste et une inscription dans la liste. Puisque toutes ces prestations sont remplies, à l'exception d'une inscription inexacte, on ne peut équitablement exiger une réparation atteignant un multiple de la taxe d'abonnement. Ce serait d'ailleurs un non-sens d'envoyer 200 000 circulaires rectificatives à tous les abonnés d'un groupe; on sait par expérience, qu'en général, les destinataires ne tiennent pas compte de ces envois; cela peut être bien égal aux abonnés de Genève, par exemple, que M. Untel, hongre à Goumoens-le-Jux ne figure pas sur la liste.

Tout raccordement principal donne droit à une inscription gratuite de deux lignes au maximum dans la liste de son groupe. Chaque inscription comprend:

Le nom, suivi du prénom, la raison sociale ou la dénomination commerciale.

La profession, si elle ne ressort pas de l'indication de la raison sociale ou de la dénomination commerciale.

L'adresse où est installé le poste d'abonnement.

Le numéro d'appel.

L'administration a estimé que l'intéressé est le mieux qualifié pour indiquer la dénomination sous laquelle il est le plus connu et d'après laquelle il désire être recherché par ses correspondants. Les éléments de l'inscription, sauf le numéro d'appel,

doivent donc être fournis par l'abonné et mentionnés par lui, au moment de la souscription de son abonnement sur la déclaration d'abonnement. Toutefois, l'administration se réserve le droit de procéder aux abréviations qui ne sauraient nuire à la compréhensibilité du texte.

Les indications de l'abonné font règle pour les inscriptions dans la liste. L'administration ne peut les refuser que s'il s'agit manifestement d'indications destinées à tromper le public ou propres à créer du scandale. Ainsi nous n'admettons pas des indications comme „Wunderdoktorin von Seebach“ ou „Paglianotante“ qui avaient été acceptées sans réfléchir par un de nos offices. Cela ne serait guère possible et cela mènerait loin si nos organes devaient contrôler l'exactitude et l'admissibilité des titres, indications de professions, etc. contenus dans toutes les adresses, par exemple se faire présenter la pièce justifiant le titre de Dr. Nous laissons aux intéressés, concurrents, etc. le soin de faire la police et l'administration est reconnaissante aux usagers qui la rendent attentive aux inscriptions trompeuses et inexactes.

Toutes les inscriptions sont mises dans un ordre alphabétique rigoureux, le seul système logique et impartial. Il est des abonnés qui attachent une grande importance à ce que leurs noms figurent en première place dans certains endroits de la liste, et l'on constate parfois, de la part des abonnés, des manœuvres assez curieuses pour gagner des places. Dans des séries de noms homonymes, des abonnés supprimaient le prénom pour être en tête de liste, d'autres l'abrégeaient en une seule lettre pour passer avant un concurrent. Nous avons mis un terme à ces manigances et demandons que les prénoms soient écrits en toutes lettres ou alors abrégés de façon à pouvoir être lus, ceci aussi pour améliorer le groupement alphabétique et la lisibilité de la liste. Il est vrai qu'il y a des accommodements non seulement avec le ciel, mais aussi avec la rédaction de la liste des abonnés au téléphone. Ainsi dans un petit patelin oberlandais, il y a trois abonnés du même nom, un inscrit avec son prénom „Arnold“, les deux autres avec le prénom abrégé A. tout court. Comme je demande à Interlaken qu'il complète ces prénoms pour mieux distinguer les trois abonnés, il m'informe que les deux abonnés A. demandent expressément de rester en abrégé parce qu'ils s'appellent „Adolf“. Je n'ai pas insisté.

S'il n'est accordé à l'abonné qu'une inscription gratuite de deux lignes, toute latitude lui est, par contre, réservée de modifier la forme de son inscription et de soucire contre paiement d'un droit modique, 2 fr. par ligne, autant d'inscriptions supplémentaires qu'il désire. Il est fait usage dans une large mesure de cette possibilité. Ces inscriptions supplémentaires ont donné naissance, peu à peu, à des rubriques professionnelles plus ou moins complètes, qui nous ont valu des reproches. On a même voulu provoquer une interdiction d'inscription du genre. Or, on peut se demander pourquoi, par exemple M. Emery, pharmacien, propriétaire de la pharmacie du Jura, ne pourrait avoir, outre l'inscription sous son nom Emery, une inscription „pharmacie du Jura“, désignation peut-être encore mieux connue du public que le nom du pharmacien. Rien n'em-

pêche alors son collègue Guenat, qui n'a pas donné de nom spécial à sa pharmacie de faire inscrire „pharmacie Guenat“. Pourquoi n'admettrait-on pas avec „Imprimerie de la Tribune de Genève“, „Imprimeries réunies“, etc. une „Imprimerie Magennat?“ Ces inscriptions sont non seulement dans l'intérêt de l'abonné, mais d'une grande utilité pour le public et pour nos services. Et elles sont restées, malgré les récriminations. Certes, les inscriptions sous une désignation professionnelle ne sont pas complètes, car il y a quand même des abonnés qui regardent à 2 fr. et ne veulent pas de double inscription. Ce sont précisément ceux qui voient d'un mauvais œil la deuxième inscription d'un collègue ou d'un concurrent. Mais ce que le public ne comprend pas, c'est que, s'il trouve dans la liste toutes les inscriptions voulues aux titres: avocat, boulangerie, boucherie, confiserie, imprimerie, etc. il n'y trouve pas une rubrique „médecin“. Nous n'y pouvons rien; nous nous trouvons en présence d'une opposition formelle de la corporation. La chambre médicale suisse interdit à ses membres une deuxième inscription, qu'elle considère comme réclame inadmissible. Il est vrai qu'il y a aussi des „indisciplinés“ parmi la gent médicale; les médecins de Lugano et de St-Gall ont passé outre, et on trouve dans les listes l'énumération complète des médecins de ces deux villes.

Dans nos listes, les abonnés sont classés sous le nom de la localité dans laquelle se trouve leur station. C'est bien le système qui est le plus simple et le plus pratique, car il n'exige de la part du public aucune connaissance de la configuration du réseau téléphonique ou des divisions administratives ou politiques. A chaque nom de localité est ajouté le nom du central de raccordement et l'indicatif interurbain du groupe. Précédemment, un signe conventionnel indiquait encore les heures de service du central, indication maintenant inutile car en Suisse, dans l'Eldorado du téléphone, tous les centraux peuvent être atteints jour et nuit, sans interruption et même sans aucun supplément de taxe. En plus de l'inscription sous le nom de la localité qu'ils habitent, les abonnés peuvent se faire inscrire aussi sous le nom du central auquel ils sont rattachés. Mais il y a des abonnés qui, dans un but commercial, ont d'autres exigences. Ainsi un représentant d'aspirateurs de poussière, à Genève, aurait voulu une inscription sous Lausanne, un réparateur de caisses enregistreuses, à Fribourg, voulait une inscription sous Berne, un camionneur, à Schönenwerd, une inscription sous Olten, un avocat, à La Chaux-de-Fonds, une inscription sous Neuchâtel, etc. Il va sans dire que ces inscriptions ne sont pas admises.

Sans vouloir affirmer que nos listes soient parfaites au point de vue rédactionnel, je prétends, sans manquer de modestie, qu'elles répondent au mieux au besoin des usagers. Ce qu'on peut leur reprocher, c'est un certain manque d'uniformité dans les inscriptions. Hélas, il est bien difficile d'uniformiser et pour cause. Prenez les auberges, cafés, restaurants, hôtels, etc. Nous avions prescrit en son temps que tous ces établissements soient classés sous les mots-guides „café“ ou „hôtel“ utilisables dans les trois langues nationales. Mal nous en prit! Les protestations arrivèrent, à commencer par nos propres

offices. L'expression „café“ n'est pas usitée dans la Suisse orientale, un petit Landgasthof ne peut être appelé hôtel, etc., etc. nous disait-on. Nous dûmes battre en retraite et laisser aux bureaux le choix d'adapter la dénomination la plus usitée dans la localité. Ainsi, il faudra chercher à St-Gall tous les cafés et auberges sous le titre „restaurants“, à Zurich par contre sous la rubrique „café“; à Genève et à Lausanne ils sont moitié moitié sous café ou sous restaurant! Il y a une dizaine d'années, la société suisse des cafetiers avait proposé elle-même une inscription uniforme. Quand il s'est agi de passer à l'exécution, on se heurta à de nombreuses difficultés. Les premiers intéressés, les cafetiers et hôteliers, ne purent se mettre d'accord. A l'heure qu'il est, je me garderais bien d'imposer la dénomination „hôtel“ à nos confédérés de la Suisse italienne. Dans la liste, il n'y a plus que des „alberghi“. Et nous voilà à la question langue, qui constitue une véritable pierre d'achoppement pour l'uniformité. On ne connaît pas le nom du pasteur, du curé, pourquoi, nous dit-on, ne classez-vous pas ces abonnés sous une désignation uniforme: Pfarramt. Si on trouve dans les listes de la partie allemande l'inscription Pfarramt, bien malin celui qui trouverait une expression équivalente dans la partie française. Cela n'existe pas! Employez, nous dit-on, le mot-guide „hôpital“ ou „Spital“ pour tous les établissements pour malades. Cela ne va pas non plus! Nous ne pouvons baptiser „hôpital“ l'asile X, la clinique Z, l'infirmerie, la maternité, etc. En allemand, le terme „Spital“ employé seul est si peu usité qu'on ne le trouve pas du tout dans les listes, par contre on y trouvera

Bezirksspital  
Bürgerspital  
Frauensspital  
Gemeindespital  
Kantonsspital  
Kreisspital  
Inselspital  
Krankenasyl  
Krankenanstalt  
Krankenhaus, etc.

qui sont les désignations d'un usage courant, connues du public, sous lesquelles il les cherche aussi dans la liste. Et ainsi de suite. Ce qui convient ici, ne convient pas là; ce qui rendrait service à celui-ci, engendrerait des difficultés pour celui-là.

Outre les listes officielles éditées par l'administration, il existe de nombreuses listes locales, d'importance variable, publiées par des éditeurs privés en vue des profits que procure la publicité qui y est faite. Ces documents sont la reproduction plus ou moins fidèle de la liste officielle et contiennent souvent une forte proportion d'indications périmées ou inexactes. Pour remédier à cet état de choses, l'administration ne peut que se borner à proscrire le dépôt de ces listes privées dans ses bureaux et à recommander à sa clientèle de n'employer que la dernière édition des listes officielles. A l'époque où était en préparation la nouvelle loi sur les télégraphes et les téléphones, nous avions proposé l'insertion dans la loi d'un texte attribuant à l'administration le droit exclusif d'éditer et de publier les listes

d'abonnés au téléphone. Cette proposition n'a pas été retenue par nos législateurs, le principe de la liberté du commerce ayant prévalu.

La liste des abonnés au téléphone est un document familier, d'un usage quotidien, pour une clientèle innombrable, qui ne cesse de s'étendre. Aussi, d'après les critiques qu'elle provoque et d'après les suggestions de particuliers auxquelles elle donne lieu, il est certain qu'elle intéresse beaucoup de personnes. Malheureusement les propositions qui nous sont faites sont le plus souvent impraticables. C'est par exemple un ingénieur, ne vous en déplaise, qui ne trouve pas l'inscription voulue parce qu'il ne sait pas exactement dans quelle localité habite l'abonné désiré. Vite il prend sa plume et nous propose, pour simplifier la liste et en faciliter la consultation, de classer les abonnés de toute la liste dans un seul ordre alphabétique! Vous vous rendez compte comme il serait facile de chercher l'abonné Müller à Berneck au milieu des Müller de Zurich, St-Gall, Winterthour, etc. Ou bien c'est un abonné qui propose de ne pas classer les abonnés homonymes en ordre alphabétique, mais dans l'ordre de leur importance! On nous demande de pourvoir les listes de cavaliers ou d'encoches portant un alphabet, ou bien d'interfolier la liste avec des feuilles blanches pour l'inscription de nouveaux abonnés. Ces innovateurs ne se rendent pas le moins du monde compte des frais énormes qu'occasionneraient, sans nécessité absolue, ces prétendues améliorations, sans compter la prolongation considérable du temps de fabrication des listes.

La liste des abonnés au téléphone, avec ses 400 000 inscriptions en chiffre rond, est un livre d'adresses fort intéressant et si bon marché que beaucoup de gens perdent de vue que ce document est avant tout fait pour les besoins du service téléphonique. De là les propositions tendant à l'inscription dans les listes des numéros du chèque postal, du numéro de la case postale, voire du bureau de distribution postal dans les villes où la distribution n'est pas centralisée. Tout cela n'a rien à faire avec le téléphone et ne ferait qu'augmenter le volume des listes, en diminuerait la maniabilité, serait une source d'erreurs car tous ces chiffres créeraient des confusions. D'autre part, il y a des gens qui sont soucieux des finances de la Confédération, témoins les braves contribuables qui informeront l'administration qu'elle aurait une belle source de revenus si elle vendait les listes aux abonnés au lieu de les distribuer gratuitement, ou le fonctionnaire postal qui proposait de ne publier la liste des abonnés que tous les deux ans, comme la poste le fait pour la liste des comptes de chèques postaux.

A la question: Quel est le livre qui est le plus lu, on peut répondre sans crainte de se tromper: le livre des téléphones. On ne pourra jamais établir par une statistique combien de personnes feuillettent en un jour nos listes d'abonnés; il y en a des milliers et des milliers. Des mauvaises langues prétendent même que le livre du téléphone est la seule lecture de beaucoup de gens. Laissons-leur ce plaisir! Car, ne vous en déplaise, la lecture de la liste des abonnés ne manque pas d'attrait. On peut, par exemple,

chercher d'abord des noms d'amis ou de connaissances. A quoi cela sert-il ? Oh ! à rien du tout, mais cela peut donner l'idée de les appeler, pour leur dire bonjour. Vous tombez sur le nom d'un ancien camarade. Vous vous dites : Tiens, tiens, il a fait son chemin, il a même le téléphone. Tel autre n'est plus mentionné. Hélas, pensez-vous, le pauvre, il a dû renoncer à son abonnement, car vous devinez bien qu'il ne l'a pas résilié pour sa commodité, parce que cela l'agaçait d'être appelé à l'heure du dîner. Et que d'autres observations on peut noter au passage ! Vous pouvez voir, qu'à Genève, le nom le plus répandu est Martin ; il y en a plus que des Lehmann à Berne. Quant à Zurich ce sont les 750 Meier qui priment. La liste vous aidera à dissiper une homo-

nymie qui semblait très embrouillée. Vous aurez du plaisir à lire les titres amusants dont certaines personnes font suivre leur nom. Vous vous apercevrez que tel hameau perdu dans la montagne a aussi le téléphone, etc. Surtout, veuillez sacrifier 10 minutes à la lecture du guide pour les usagers du téléphone, placé en vedette, en tête de la liste, ceci pour le plus grand bien du service en général et du vôtre en particulier.

Bref, je me permets de vous recommander la lecture de la liste des abonnés au téléphone. N'exagérons rien : elle ne remplace pas celle des „Pensées“ de Pascal. Mais, comme disait quelqu'un, „on ne peut pas lire toute la journée des œuvres de génie, c'est tellement fatigant“.

## Verschiedenes — Divers.

### Schultelephonie und Teilnehmerberatung.

Vor mehr als 10 Jahren ist in der Schweiz der *Telephonierunterricht in der Schule* eingeführt worden und vor 8 Jahren die *Teilnehmerberatung*. Diese beiden neuen Dienste der Telefonverwaltung haben von Anfang an allgemein Anklang gefunden und haben sich daher auch in erfreulicher Weise entwickelt. Aus den mündlichen und schriftlichen Aeusserungen der unterrichteten Schüler und Schülerinnen, der Lehrer, sowie der von der Teilnehmerberatung erfassenen Teilnehmer, geht immer wieder hervor, wie die Schultelephonie und der persönliche Besuch der Teilnehmer neu automatisierter Netze auf fruchtbaren Boden gefallen sind und einem allgemeinen Bedürfnis entsprechen.

In den Monatsberichten über die Schultelephonie und in den Vierteljahresberichten über den Besuch und die Verkehrsberatung der Teilnehmer finden sich je und je allerlei allgemein interessierende, hie und da auch erheiternde Aeusserungen von Schülern und Lehrern oder von Teilnehmern, öfters auch Anerkennungs- und Lobesbezeugungen oder sonst günstige Urteile über diese beiden Dienste oder über die Telefonverwaltung im allgemeinen. Wir beabsichtigen nun, künftig von den interessanteren Aeusserungen und Urteilen zu allgemeinem Nutz und Frommen in der Rubrik „Verschiedenes“ der „Technischen Mitteilungen“ vorerst einige Anerkennungen zu veröffentlichen. Im weiteren wollen wir hier gelegentlich auch Beobachtungen, Eindrücke und besondere Erfahrungen des mit der Instruktions- und Besuchstätigkeit betrauten Betriebspersonals bekanntgeben, aus denen Nutzanwendungen für andere Aemter gezogen werden können.

### Aus der Schultelephonie.

Aeusserungen von Lehrern und Schülern. Die Lehrer:

„Ich finde den Unterricht sehr flott aufgezogen und lehrreich für Lehrer und Schüler und bitte Sie, der Telefonverwaltung in unserem Namen herzlich zu danken.“

„Ich hätte nicht gedacht, dass der Telephonierunterricht so interessant gestaltet werden könnte, und dass alles den Schülern so ruhig beigebracht wird. Ich bin auch erstaunt über die vielen Möglichkeiten, die das Telefon bietet und bin sehr dankbar für die Uebung.“

„Ich finde die Uebung sehr gut; es ist auch interessant, die Schüler einmal von einer andern Seite kennenzulernen. Ich bin der Verwaltung zu Dank verpflichtet.“

„Es ist gut, dass diese Uebungen vom Telephonpersonal durchgeführt werden, denn wir Lehrer sind ja selber viel zu wenig auf dem Laufenden.“

„Diese Uebung hat mir ausserordentlich gut gefallen, wir haben alle miteinander, Lehrer wie Schüler, viel gelernt, meinen herzlichsten Dank an die Telephondirektion.“

„Der Ausfall der drei Schulstunden wurde durch den sehr lehrreichen Telephonierunterricht voll aufgewogen.“

„Ich finde den Telephonierunterricht in der Schule köstlich und für die Schüler sehr wertvoll. Die Uebung hat mir solchen Eindruck gemacht, dass ich wünschte, dass solche auf anderen Gebieten auch durchgeführt werden könnten.“

„Die Uebungen sind wirklich sehr instruktiv durchgeführt worden und haben mich sehr interessiert; danken Sie auch der Verwaltung in meinem Namen.“

„Sie sehen, wie bitter notwendig diese Uebungen gewesen sind. Für Ihre Bemühungen und das freundliche Anerbieten der Telefonverwaltung möchte ich von Herzen danken.“

„Die Erklärungen sind sehr schön und gut zusammengestellt und dargeboten. Wie nötig diese Uebungen sind, darüber brauchen wir nicht zu diskutieren. Sie haben diese Stunden sehr lehrreich gestaltet.“

„Ihre Erklärungen sind so ruhig und gut gewesen und ich möchte gerne auch meine Frau (Lehrerin) an einer weiteren Uebung teilnehmen lassen; danken Sie auch der Telefonverwaltung.“

„Ich möchte auch der Gegenstation sehr danken für ihre Bemühungen, ihre Erklärungen waren sehr lehrreich. Die Uebung war etwas sehr Schönes. Der Gewinn war bestimmt nicht nur auf Seite der Schüler, auch für mich waren Ihre klaren Hinweise lehrreich, nochmals meinen und meiner Schüler herzlichsten Dank.“

Ein Schüler: „Wir danken alle vielmals, wir haben viel gelernt und uns köstlich amüsiert.“

Ein Schüler antwortet der Gegenstation auf die Frage nach den Diensten der Auskunft: „Man läutet bei Nr. 11 an, wenn man nicht weiß, wo der Meier wohnt.“

### Aus den Berichten der Schulinstrukturinnen.

„In den meisten Fällen musste der Unterricht durch uns erteilt werden. Hauptsächlich die Lehrer der Bezirks- und Sekundarschulen verlangen immer wieder, dass der Unterricht durch uns abgehalten werde, da es ihnen an der nötigen Zeit fehle, um den Stoff richtig zu verarbeiten und die Einführung dann nur mangelhaft sei.“

„Mit grosser Wissbegierde wünschten diese Schüler und auch ihre Lehrer, in die Wunderwelt des Telephones eingeführt zu werden. Durch verständnisvolle Fragen wurde zwischen ihnen und der Instruktorin sofort ein lebendiger Kontakt geschaffen, der die Erklärungen fühlbar erleichterte, besonders diejenigen über die kürzlich erfolgte Inbetriebsetzung verschiedener Städtewahl. Lehrer und Schüler bekannten sich freudig als zukünftige Telephonanhänger.“

„In den Ortsnetzen X und Y wurde die Schulinstruktion bei Gelegenheit der Automatisierung in der Folge so rasch als möglich durchgeführt, weil wir uns dessen bewusst sind, dass das Schultelefon auch ein gutes Mittel ist, um die Abonnenten mit der neuen Betriebsweise indirekt vertraut zu machen.“

„Obwohl 85% der Schüler noch nie telephoniert hatten, nahmen die meisten das Telephonieren geschickt und ohne grosse Angst an die Hand. Ein grosser Vorteil war, dass der Lehrer an Hand der Telefonbücher und der Nummerscheibe vorgängig gute Instruktion erteilt hatte. Es war eine Freude zu sehen, mit welchem Interesse und welch grosser Dankbarkeit die Kinder dem Telephonunterricht beiwohnten. Mit einem herzlichen Dank und der Bemerkung, nun hätten sie heute viel gelernt, zogen die Schüler nach Hause.“

„Die Lehrer der im Februar besuchten Schulen waren der Ansicht, dass die Schultelephonie als obligatorisches Fach in allen Schulen eingeführt werden sollte, da neben dem Telephonieren dieser Unterricht den Schülern eine gewisse Aufgeschlossenheit beibringe.“